

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

## COMMUNE DE LODÈVE

### DÉCISION

numéro MLDC_260604_057
---------------------------

portant sur

## L'EXERCICE DU DROIT D'ESTER EN JUSTICE EN VUE DE DÉFENDRE LES INTÉRÊTS DE LA COLLECTIVITÉ DANS LE CADRE DU CONTENTIEUX AVEC MONSIEUR COPPOLA

Le Maire de la Commune de Lodève,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et en particulier les articles 5211-2, 5211-10 et l'article L.2122-22 dont l'alinéa 16°,

**VU** le Code de Justice Administrative (CJA),

**VU** la délibération n°CM\_260413\_03 du Conseil municipal du 13 avril 2026 par laquelle le Conseil municipal délègue au Maire la prise de décision prévue à l'article susvisé,

**VU** la décision MLDC\_260505\_43 par laquelle le Maire a décidé de conclure une convention d'assistance juridique et de représentation en justice avec le cabinet de Maître Sébastien Avallone,

**CONSIDÉRANT** la requête enregistrée le 13 mai 2026 sous le numéro 2604090-1 devant le Tribunal administratif de Montpellier par François COPPOLA à l'encontre de l'arrêté n° PC0341422500025 en date du 13 mars 2026 délivré par la maire de la commune à la SCCV Domaine d'Iréné

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de défendre les intérêts de la commune dans le cadre de l'action en justice intentée par François COPPOLA,

### DÉCIDE

- **ARTICLE 1** : DE DÉFENDRE les intérêts de la commune de Lodève dans le contentieux l'opposant à Monsieur François COPPOLA,

- **ARTICLE 2** : DE CONFIER au Cabinet de Maître AVALLONE Sébastien, Avocat au Barreau de Montpellier, situé 8 Grand Rue Jean Moulin 34000 MONTPELLIER la défense des intérêts de la Commune de Lodève dans la présente affaire pendante devant le Tribunal administratif de Montpellier et devant toutes juridictions,

- **ARTICLE 3** : DE DIRE que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture  
34-213401425-20260604-lmc125784-AR-1-  
1

Date de télétransmission : 04/06/26

Date de publication : 04/06/2026

Date de notification aux tiers :

Moyen de notifications aux tiers :

Fait à Lodève, le quatre juin deux mille vingt-six,

Le Maire  
Claude LAATEB

